

## Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

## Produit

# COGEFI FLEX DYNAMIC - Part P

Initiateur : COGEFI GESTION

ISIN : FR0010738211

www.cogefi.fr.

Adresse : 11, rue Auber, 75009 Paris

Appelez le +33 (0)1 40 06 02 22 pour de plus amples informations

L'Autorité des Marchés Financiers est chargée du contrôle de Cogefi Gestion en ce qui concerne ce document d'informations clés.

Cogefi Gestion est agréée en France sous le numéro GP 97090 et réglementée par L'Autorité des Marchés Financiers.

Date de production du document d'informations clés : 01/04/2025

**Avertissement : Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.**

## En quoi consiste ce produit ?

**Type** : Fonds Commun de Placement (Ci-après le « FCP » ou le « Fonds »).

**Durée** : Le FCP a été créé le 30 décembre 1985 pour une durée de 99 ans.

**Objectifs** : L'objectif de gestion du FCP est de surperformer, sur la durée de placement recommandée (5 ans), son indicateur de référence qui est un indice composite constitué de 35% de l'indice Stoxx 1800 en euros, dividendes nets réinvestis (SXW1E Index), de 35% de l'indice STOXX Europe 200 Large en euros, dividendes nets réinvestis (LCXR Index) et de 30% de l'indice iBOXX Euro Eurozone Sovereign 5-7 Total Return coupons nets réinvestis (EMTX\_C Index).

La fréquence de rebalancement de l'indice composite est annuelle, depuis le 01/01/2019.

Une gestion discrétionnaire combinant une diversification des investissements entre les marchés actions et les marchés de taux, obligataires et/ou monétaires internationaux, dans le respect des fourchettes d'exposition prédéterminées, permet d'optimiser la performance. La réalisation de l'objectif de gestion passe également par une recherche permanente du meilleur équilibre rendement espéré/risque associé entre les classes d'actifs concernées. Les titres et instruments sélectionnés peuvent aboutir à une répartition différente de celle de l'indice composite.

L'approche est une gestion active de convictions. Ainsi, la sélection de titres suit une démarche s'intégrant dans une prise en compte de l'environnement économique général et ensuite dite de « stock-picking », c'est-à-dire valeur par valeur, sans a priori de styles (croissance, value, Garp, rendement...) et de capitalisations.

Ainsi, le Fonds recherche principalement des titres dont les cours en Bourse paraissent être sous-évalués au regard de la qualité de l'entreprise et de ses perspectives de croissance.

Pour se faire, le processus de gestion s'appuie sur les fondamentaux économiques et financiers des entreprises. Ceux-ci sont étudiés au travers des publications des sociétés et à l'aide de l'analyse financière produite par les institutions de recherche spécialisées mais également de publications de presse et de médias spécialisés, des rencontres avec le management des entreprises, des réunions de présentation ou assemblées détaillant les résultats et la stratégie...

Une fois la sélection de valeurs réalisée, la gestion sera très attentive à la configuration technique ainsi qu'à la configuration technique du secteur et du marché des titres dans le but d'optimiser le timing d'investissement mais aussi de désinvestissement.

L'exposition au risque actions est toujours comprise entre 50% et 100% maximum de l'actif net.

L'investissement sur les petites capitalisations « Small caps » ne dépasse pas 10% maximum de l'actif net.

Le FCP peut investir à hauteur de 20% maximum sur les marchés émergents. L'exposition aux marchés de taux, obligataires et/ou monétaires, est comprise entre 0% et 50% maximum de l'actif net.

Le Fonds peut investir jusqu'à 50% de son actif net dans des obligations publiques ou privées, émises en euros par des sociétés dont le siège social se trouve dans un pays de l'OCDE, sans règle de répartition stricte ni critère de notation de l'émetteur.

Concernant la notation des titres, par les agences Standard and Poor's ou à défaut notation équivalente Moody's ou Fitch, ou jugée équivalente par la société de gestion, les limites d'exposition seront les suivantes :

- minimum BBB- (Investment grade) : de 0 à 50% de l'actif net  
- de BB+ à D (titres à haut rendement, dits High yield) + non noté : de 0 à 10% de l'actif net.

La société de gestion ne recourt pas exclusivement ou mécaniquement à ces notations, mais peut en tenir compte dans sa propre analyse, au même titre que d'autres éléments, afin d'évaluer la qualité de crédit de ces actifs et décider le cas échéant de leur acquisition ou de leur vente.

La sensibilité de la part obligataire du FCP sera toujours comprise entre 0 et 8. Cependant, d'une manière générale, la durée de la partie obligataire sera plus proche de la durée du iBOXX Euro Eurozone Sovereign 5-7 Total Return. La durée des investissements sur la dette privée est de 7 ans maximum.

Les titres négociables à court terme sont utilisés afin de gérer la trésorerie dans un maximum de 10% de l'actif net du FCP.

Le FCP peut investir jusqu'à 20% maximum de son actif net dans :  
- des OPCVM de droit français et/ou européen, détenant au plus 10% de leurs actifs dans d'autres fonds  
- des FIA à vocation générale, de droits français ou européen, respectant les 4 critères définis par l'article R.214-13 du Code monétaire et financier.

Le Fonds ne détiendra pas d'autres fonds d'investissement de droit étranger. Ces Fonds sont principalement des OPC actions, obligataires ou mixtes (Zone Europe, Asie, Amérique du nord et/ou pays émergents tels que définis par MSCI) utilisés pour répondre à l'objectif de gestion et des OPC monétaires pour gérer la trésorerie. Ils peuvent être gérés par Cogefi Gestion ou d'autres entités, y compris les sociétés liées.

Le FCP peut également avoir recours aux produits dérivés (futures et options), négociés sur des marchés réglementés ou organisés, à des fins de couverture et/ou d'exposition au risque de taux et d'actions.

L'investissement en titres intégrant des dérivés simples ne dépassera pas 20% de l'actif net, dont maximum 10% de l'actif net en obligations convertibles, produits intermédiaires en terme de rendement risque entre les taux et les actions.

Le FCP n'aura pas recours à l'investissement en Contingent Convertible Bonds (CoCos).

Le FCP n'investira pas dans des titres subordonnés mais pourra être exposé au risque sur cette catégorie de dettes de manière indirecte via les OPC. Toutes ces opérations seront effectuées dans la limite d'un engagement maximum d'une fois l'actif du FCP.

L'exposition au risque de change peut représenter jusqu'à 100% du portefeuille, dont 20% maximum sur les devises des marchés émergents.

Les sommes distribuables du Fonds sont intégralement réinvesties.

Les souscriptions et rachats ne peuvent porter que sur un nombre entier de parts. Ceux-ci sont centralisés chaque jour de bourse ouvré à Paris, avant 11 heures, auprès de notre dépositaire CACEIS Bank et sont exécutés sur la base de la prochaine valeur liquidative calculée sur les cours de clôture du jour de la bourse de Paris (J). L'attention des porteurs est attirée sur le fait que leur commercialisateur peut appliquer une heure limite antérieure à celle mentionnée ci-dessus.

**Investisseur de détail visé** : Tous souscripteurs et plus particulièrement les particuliers.

**Recommandation** : Ce Fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 5 ans. Ce Fonds ne peut être souscrit par des US Persons ou assimilés.

**Dépositaire** : CACEIS BANK

**De plus amples informations sur l'OPCVM** : une copie du prospectus de l'OPCVM, le dernier rapport annuel et tout rapport semestriel ultérieur de l'OPCVM, rédigés en français, visés à l'article 68, paragraphe 1, points b) et c), de la directive 2009/65/CE, sont disponibles en français et peuvent être obtenus sur simple demande auprès de : COGEFI GESTION - 11, rue Auber - 75009 Paris - 01.40.06.02.22 - E-mail : contact@cogefi.fr.

## Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Indicateur Synthétique de Risque (ISR) :



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit 5 années. Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour. L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé le FCP dans la classe de risque 4 sur 7 qui est une classe de risque moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que la capacité de COGEFI à vous payer en soit affectée.

Le Fonds se trouve dans la catégorie de risque/rendement indiquée contre en raison de sa gestion diversifiée ayant pour objectif la recherche permanente du meilleur équilibre rendement/risque associé entre les marchés d'actions de la zone euro, les marchés obligataires et les marchés monétaires. Cette donnée se base sur les résultats passés en matière de volatilité. Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur. La catégorie de risque associée à ce Fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps. Enfin, la catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Le Fonds ne fait l'objet d'aucune garantie ou protection. Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Risque de Contrepartie : Incapacité d'une contrepartie à faire face à ses obligations contractuelles dans le cadre d'une opération de gré à gré.

Risque de Liquidité : Impossibilité pour un marché financier d'absorber les volumes de transactions.

Risque de Crédit : Dégradation de la qualité de crédit d'un émetteur.

### Scénarios de performance

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision. Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne de l'indice de référence approprié au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tension montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Période de détention recommandée : 5 ans Exemple d'investissement : 10 000 €		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
<b>Minimum</b>	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
<b>Tension</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	3 930 €	4 510 €
	Rendement annuel moyen	-60,70%	-14,70%
<b>Défavorable</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	7 690 €	7 010 €
	Rendement annuel moyen	-23,10%	-6,90%
<b>Intermédiaire</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	10 520 €	12 690 €
	Rendement annuel moyen	5,20%	4,90%
<b>Favorable</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	13 660 €	17 490 €
	Rendement annuel moyen	36,60%	11,80%

Le scénario défavorable s'est produit pour un investissement dans l'indice de référence entre décembre 2021 et décembre 2024.

Le scénario intermédiaire s'est produit pour un investissement dans l'indice de référence entre avril 2015 et avril 2020.

Le scénario favorable s'est produit pour un investissement dans l'indice de référence entre novembre 2016 et novembre 2021.

## Que se passe-t-il si l'initiateur n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

## Que va me coûter cet investissement ?

### COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles. Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Nous avons supposé:

- 10 000 EUR sont investis
- qu'au cours de la première année, vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0%).
- que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.

	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
<b>Coûts totaux</b>	338 €	2 297 €
<b>Incidence des coûts annuels (*)</b>	3,38%	3,54% chaque année

(\*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 8,44% avant déduction des coûts et de 4,90% après cette déduction.

## COMPOSITION DES COÛTS

COMPOSITION DES COÛTS		
<b>Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie</b>	L'incidence des coûts annuels si vous sortez après 1 an.	
<b>Coûts d'entrée</b>	0,00% du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement.	0 €
<b>Coûts de sortie</b>	0,00% de votre investissement avant qu'il ne vous soit payé.	0 €
<b>Coûts récurrents</b>		
<b>Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation</b>	2,08% de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	208 €
<b>Coûts de transaction</b>	1,27% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	127 €
<b>Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions</b>		
<b>Commissions liées aux résultats</b>	0,03% Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation ci-dessus des coûts totaux comprend la moyenne au cours des 5 dernières années. 20% TTC maximum l'an au-delà de l'indice composite, dividendes nets réinvestis, si la performance est positive.	3 €

## Combien de temps dois-je le conserver et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

DURÉE DE PLACEMENT RECOMMANDÉE : 5 ANS

Ce FCP pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport dans les 5 ans. La durée de détention recommandée a pour objet de minimiser votre risque de perte en capital en cas de rachat après cette période même si celle-ci ne constitue pas une garantie. Vous pouvez par ailleurs procéder à tout moment au rachat de votre investissement, votre FCP ne prélevant aucune commission de rachat.

## Comment puis-je formuler une réclamation ?

Pour toute réclamation relative au FCP, vous pouvez consulter votre conseiller ou contacter COGEFI GESTION :

- Soit par voie postale : COGEFI GESTION - 11, rue Auber - 75009 Paris.
- Soit directement via le site internet à l'adresse suivante : [www.cogefi.fr](http://www.cogefi.fr) ou [contact@cogefi.fr](mailto:contact@cogefi.fr).

## Autres informations pertinentes

Si, à la suite de votre réclamation, la réponse apportée ne vous convenait pas, vous pouvez également saisir le Médiateur de l'AMF via le lien suivant : [www.amf-france.org](http://www.amf-france.org) ou écrire à l'adresse suivante : Médiateur de l'AMF, Autorité des marchés financiers, 17 place de la Bourse, 75082 Cedex 02. Lieu et modalités d'obtention d'autres informations pratiques notamment la valeur liquidative : La valeur liquidative est communiquée à toute personne qui en fait la demande à COGEFI GESTION - 11, rue Auber - 75009 Paris - +33 1 40 06 02 22.

Les informations sur les performances passées sont disponibles sur le site internet [www.cogefi.fr](http://www.cogefi.fr).

OPCVM classé en tant que produit soumis à l'Article 8 du Règlement SFDR. Les informations relatives à la finance durable sont disponibles sur le site <https://www.cogefi.fr/fr/p/35/informations-reglementaires>.

Une copie du prospectus de l'OPCVM, de son dernier rapport annuel et de tout document semestriel ultérieur et les modalités de souscription et rachat, sont disponibles gratuitement auprès de COGEFI GESTION - 11, rue Auber - 75009 Paris - [www.cogefi.fr](http://www.cogefi.fr).